

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU CLUB MONTEIGNET  
SUR L'ANDELOT SPORTS CANINS DIT LES DINGOS  
EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2021**

**Présents :**

Mme Liliane CHENARD – présidente

M Jean-Louis AUGÉ – Vice-président

M David CONDAT – secrétaire / trésorier

MMES Alexandra DAUGE, Caroline DESBOUYS, Nicole OBLE – membres du comité  
M Gilles CHENARD – membre du comité

MMES Monique DE DECKER-LAURUT, Dominique GIMENEZ, Ophélie LAGARDERE,  
Léa TATE – Anne-Marie CHAZAL - adhérentes

MM Mickaël COUPAT, Ramon SOLANAS, Gaël SOLER – adhérents

M Fabien CARTOUX – maire

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation des cooptations de Nicole Oble et de David Condat au sein du comité. Nomination de David Condat au poste de secrétaire-trésorier.

1. Bilan 2021 : financier et activités
2. Budget prévisionnel 2022
3. Achats : saut en longueur...
4. Cours : horaires et répartitions
5. Prévision d'une journée « pré-concours » (nettoyage des obstacles)
6. Concours du 15 mai 2022 – en particulier
  - organisation
  - informatique
  - restauration
  - récompenses
7. Ressenti général des adhérents, de la municipalité
8. Questions et informations diverses

L'assemblée générale ordinaire débute à 9h30.

En préambule de cette assemblée générale, la présidente présente la cooptation de Nicole Oble et de David CONDAT au sein du comité.

A l'unanimité Nicole et David ont été acceptés pour faire partie du comité.

La présidente propose la nomination de David CONDAT comme le nouveau secrétaire-trésorier du club.

A l'unanimité David est nommé secrétaire-trésorier de l'association.

## **1. Bilan 2021 : financier et activités**

Le nouveau trésorier présente le bilan financier 2021 (cf. annexes)

## **2. Budget prévisionnel 2022**

La présidente présente le budget prévisionnel 2022.

En introduction la présidente rappelle la situation difficile depuis l'arrivée du club de boulistes et la mauvaise entente entre nos deux associations. Trois membres de ce club font partie de la municipalité dont un est adjoint au maire. Le maire continue de nous soutenir mais cela rend sa position compliquée au sein de sa municipalité.

Les adhésions sont stables sur les trois dernières années. Le montant inscrit au budget est légèrement inférieur à celui de 2021.

Le montant des adhésions reste inchangé par rapport à 2021. Si nous devons déménager et que des adhérents souhaitent ne pas continuer, il est prévu de rembourser la cotisation au prorata, tout mois commencé étant dû.

Le concours aura lieu le week-end du 14 et 15 mai. En espérant que cette année il ne soit pas de nouveau annulé pour raison sanitaire. Les membres du comité émettent un point vigilance par rapport aux terrains de boule, il ne faut que personne ne puisse aller sur les terrains durant le concours. Il est proposé de baliser et de mettre une personne durant tout le concours afin d'empêcher toute intrusion. Malgré ces incertitudes, l'ensemble des adhérents présents souhaitent maintenir l'organisation du concours.

Une estimation est faite sur le nombre de participants : 90, mais en raison d'événements canins la semaine précédant et suivant notre concours, le nombre de participants risque de n'être pas atteint, avec en conséquence une réduction des recettes pour des dépenses identiques. Le juge et les repas ont été réservés.

Pas de modification importante sur les frais de fonctionnement par rapport à 2021.

Aucun montant n'a été défini pour les travaux car nous ne savons pas où nous allons devoir nous réunir d'ici juillet 2022. La convention signée avec la mairie se termine en juillet 2022. Nous nous préparons à devoir déménager, ne connaissant pas le nouveau site, il est impossible de prévoir un montant de travaux. Si nous partons, il faut tout retirer (clôture, portails, piquets).

Le club est à la recherche d'un nouveau terrain d'environ 5000m<sup>2</sup>. Actuellement, 2 réponses négatives et une en réflexion sur la commune de Mariol. Le terrain éventuellement proposé et les vestiaires sont à remettre en état. L'avantage est qu'il n'y a pas de maison autour mais il faut savoir que le club ne serait pas prioritaire sur les autres associations de la ville.

## **7. Ressenti général des adhérents, de la municipalité**

Les adhérents présents constatent la même chose que les membres du bureau et sont conscients qu'ils vont devoir déménager l'an prochain.

La municipalité confirme le devenir très incertain du club sur la commune et M. le maire ne souhaite pas s'exprimer davantage sur le sujet car nous sommes réalistes quant à la suite des événements.

## **8. Questions et informations diverses**

M. Fabien Cartoux est propriétaire d'un terrain à Espinasse-Vozelle. Il nous propose d'en louer une partie pour que nous puissions nous entraîner. Le terrain n'est pas encore disponible. Fabien Cartoux doit encore l'aménager et réaliser un chemin d'accès. Il pourra peut-être nous le louer en 2023. Nous aurons des travaux d'aménagement, clôtures, acheminement d'un algeco et/ou container SNCF.

L'assemblée générale ordinaire se termine à 10h30. Elle sera poursuivie d'une assemblée générale extraordinaire.

A l'issue de celle-ci, un pot de l'amitié sera proposé.

